

Organisation des écoles primaires de la ville

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1897)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-238351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cation conduisit à des exagérations. Il est admissible que les livres d'arithmétique, de géométrie, de sciences naturelles, etc. soient les mêmes dans les écoles de la Suisse française, mais il ne saurait en être de même sans quelques inconvénients pour les manuels qui touchent à la vie littéraire, politique, tels que ceux de lecture ou d'histoire. Un livre de lecture, un traité d'histoire suisse à l'usage des écoles de Genève, doivent être pleins d'une sève genevoise, de même qu'un livre de lecture de Neuchâtel tiendra compte avant tout des exigences, des idées, des intérêts neuchâtelois. L'idée de l'unification des manuels, juste pour quelques-uns d'entre eux, doit observer cependant une question de mesure et respecter les questions d'adaptation intellectuelle qui sont liées aux différentes régions du pays.

M. le Président rappelle qu'en 1895 nous avons proposé entre autres les deux questions suivantes :

Education physique et hygiène scolaire.

Préparation des candidats à l'enseignement.

Il y aurait peut-être lieu de reprendre l'une ou l'autre de ces questions, ou même les deux. Le sujet proposé par M. Sené rentrerait tout naturellement dans le cadre de la première.

M. Rosier insiste sur la limitation à deux du nombre des questions envoyées au Comité directeur ; l'examen sérieux d'une question unique constitue déjà une tâche suffisante pour un congrès pédagogique.

Il est décidé que le choix définitif sera arrêté dans la prochaine assemblée ; le Comité est chargé de présenter des propositions.

4° Organisation des écoles primaires de la ville.

M. le Président met en discussion la question du temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître. Il indique rapidement les raisons qui militent en faveur de l'idée d'augmenter ce temps. L'enseignement aurait une continuité, une cohésion plus grandes que ce n'est le cas actuellement, le maître, connaissant mieux ses élèves, pourrait mieux adapter ses efforts vis à vis de chacun d'eux, et il aurait le temps nécessaire pour établir avec les parents les relations indispensables.

La question mérite une étude sérieuse ; pour aujourd'hui nous ne pouvons que nous borner à un premier échange de vues.

M. Louis Favre appuie vivement M. Baatard dans sa manière de voir ; il désire voir introduire, par la même occasion, la question de la coéducation des sexes, qui rallie chaque jour des adhésions nouvelles et a même reçu une importante

sanction par sa réalisation dans les écoles primaires et secondaires de Zürich. Une discussion objective fera certainement disparaître les objections, les préventions nombreuses qui existent encore à cet égard.

M. *Thorens* abonde dans le même sens en ce qui concerne la coéducation. Partisan de l'extension de la période passée par un élève sous les ordres d'un même maître, il ne voudrait pas que l'on dépassât le terme de deux ans car l'enfant ne doit pas être habitué à l'idée que tout, dans la vie, se passe sous une direction uniforme; il faut, dans son intérêt, lui donner le sens de la lutte qui l'attend à la sortie de l'école.

MM. *Pesson* et *Groscurin* se déclarent d'accord sur la limitation à 2 ans; une période plus longue pourrait faire naître des déficits dans certaines branches, déficits qui sont réparables si l'enfant passe dans plusieurs mains pour s'instruire.

M. *Louis Favre* voit dans le système suivi dans les écoles allemandes un moyen facile de parer à de tels déficits; il consiste à inviter les maîtres dont l'enseignement présente certaines lacunes à assister à des leçons données par ceux de leurs collègues dont la compétence est incontestable.

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est remise à la prochaine séance.

Aucune proposition individuelle ne se faisant jour, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 24 juin 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.
- 3^o L'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier, rapporteur de la Commission du Grand-Conseil).
- 4^o Organisation des écoles primaires de la Ville : temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.
- 5^o Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2*